

RegulaE.Fr – Rapport annuel 2019

Le mot d'Ibrahima Amadou SARR, Président de RegulaE.Fr en 2019



Chers membres de RegulaE.Fr,

C'est avec bonheur, fierté et reconnaissance, que je me saisis de l'opportunité d'introduire le rapport d'activité 2019 de RegulaE.Fr. Particulièrement productive, cette année a été fidèle à ses engagements passés et porteuse d'espoirs pour l'avenir.

En 2019, nous avons tenu deux réunions multilatérales dont la participation a atteint à chaque fois un nouveau record. Désormais, la mobilisation des membres du réseau, des représentants officiels et de leurs délégations, des acteurs du secteur de l'énergie du régulateur hôte, des intervenants extérieurs, académiques ou consultants internationaux, est réelle et pérenne. C'est une véritable fierté de constater, en cette fin d'année, la nouvelle ampleur donnée à nos rendez-vous semestriels.

De plus, les deux sujets abordés cette année sont clés : le développement des énergies renouvelables est essentiel pour permettre l'accès de tous à l'électricité et répondre aux objectifs de la transition énergétique ; et la séparation des activités du monopole historique est une étape importante dans l'ouverture des marchés à la concurrence et l'attrait des investisseurs dans le secteur de l'énergie. La liberté de parole et les débats de fond qui rythment nos réunions sont deux grandes qualités à préserver absolument afin de continuer à faire grandir l'intérêt de nos ateliers.

2019 est aussi l'année du premier livrable de RegulaE.Fr, réalisé grâce à l'expertise de l'OCDE, qui permet désormais à l'ensemble des membres du réseau de se situer et de s'inspirer des meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance. Ce livrable est surtout un outil pouvant fournir les arguments nécessaires à l'évolution des politiques publiques et faciliter ainsi le travail des régulateurs. Des livrables similaires sur d'autres thématiques d'intérêt commun sont bien entendus souhaitables.

Néanmoins, si l'honneur me revient de présenter au lecteur les travaux réalisés au long de l'année de la présidence sénégalaise, c'est à l'ensemble des membres de RegulaE.Fr qu'il faut attribuer le mérite de ces résultats. C'est donc avec une profonde reconnaissance que je salue l'engagement, la disponibilité et la motivation des membres de RegulaE.Fr, de ses Comités de coordination et de communication, de son Secrétariat, sans oublier ses partenaires académiques de Paris et de Florence.

La volonté de coopération qui a donné naissance à RegulaE.Fr il y a maintenant trois ans, est aujourd'hui le moteur quotidien du constant renforcement de notre réseau. C'est sous cet égide que je passe le flambeau de la présidence à Mme Edwige pour 2020 en lui assurant mon plein soutien au sein du Comité de coordination de RegulaE.Fr.

Ibrahima Sarr, Président sortant de RegulaE.Fr

Sommaire

Le mot d'Ibrahima Amadou SARR, Président de RegulaE.Fr en 2019	1
1. Le Comité de coordination en 2019	3
2. Présentation générale de RegulaE.Fr	3
2.1 Objectifs et missions	3
2.2 Structure du réseau	4
Comité de coordination	4
Secrétariat	4
Comité de communication	4
3. Les appuis financiers	5
4. Les principales réalisations en 2019	6
4.1 Les rencontres multilatérales	6
L'atelier de travail des 2 et 3 juillet 2019 – Cotonou, Bénin	6
La réunion annuelle du 19 au 21 novembre 2019 – Luxembourg, Luxembourg	6
4.2 Les échanges bilatéraux	7
La visite de l'ARSE du Burkina Faso à la CRE en France – 17 au 19 juin 2019	7
La visite de l'ARSE du Niger à la CRE en France – 25 novembre 2019	7
4.3 Les travaux de communication	8
La lettre semestrielle d'information	8
Le recueil des « fiches pays » des autorités de régulation francophones	8
La consultation des membres sur les prochaines activités	8
4.4 Le premier livrable de RegulaE.Fr sur la gouvernance	8
4.5 Le renforcement des capacités institutionnelles des régulateurs	9
La formation BADGE de l'Ecole des Mines de Paris	9
Une formation en ligne de l'Ecole de Régulation de Florence	10
5. Programme de travail 2020	10
5.1 Rencontres multilatérales	10
5.2 Programmes de formation	10
5.3 Actions de communication	11
6. Annexes – Les textes fondateurs de RegulaE.Fr	12
Charte du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie	12
Termes de référence du Comité de communication de RegulaE.Fr	17
Liste des 28 membres de RegulaE.Fr au 31 décembre 2019	19

1. Le Comité de coordination en 2019



Catherine EDWIGE,
Première Vice-Présidente,
CRE, France



Ibrahima SARR,
Président,
CRSE, Sénégal



Hippolyte EBAGNITCHIE,
Deuxième Vice-Président
ANARE-CI, Côte d'Ivoire

2. Présentation générale de RegulaE.Fr

RegulaE.Fr est le Réseau francophone des régulateurs de l'énergie créé à Paris le 28 novembre 2016 à l'initiative des régulateurs belge (CREG), français (CRE), ivoirien (ANARE-CI) et québécois (Régie de l'énergie). Fin 2019, avec la nouvelle participation des régulateurs marocain et congolais, le réseau regroupe 28 autorités de régulation d'Afrique, d'Europe, des Amériques et d'Asie Pacifique.

2.1 Objectifs et missions

Les objectifs et l'organisation du réseau sont définis par une charte, adoptée lors de la réunion de lancement du 28 novembre 2016. RegulaE.Fr a été conçu comme un réseau d'échange et de dialogue entre autorités de régulation de l'énergie de pays ayant la langue française en partage. Alors que les régulateurs de l'énergie, dans la plupart des structures qui les rassemblent, communiquent majoritairement en anglais, débattre en français sur les questions de régulation permet de surmonter cet obstacle linguistique. De même, le partage de cette même langue mais aussi de référentiels communs permet d'offrir des perspectives différentes de celles du monde anglo-saxon, et de développer une vision spécifiquement francophone de la régulation.

Il vise plus précisément à établir et à renforcer la collaboration entre ses membres, et promeut l'échange d'informations, la facilitation des efforts de formation, la coordination et la coopération technique.

2.2 Structure du réseau

Le réseau se réunit chaque année en assemblée générale afin de prendre les grandes décisions pour ses activités à venir et élire le Comité de coordination. Il est composé de trois instances formelles.

Comité de coordination

La présidence de RegulaE.Fr en 2019 a été assurée par la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) sénégalaise, représentée par son Président, M. Ibrahima SARR, qui avait été élu Président du réseau le 13 novembre 2018 à Dakar à l'occasion de la réunion annuelle du réseau. Mme Catherine EDWIGE (CRE, France) avait été élue Première Vice-Présidente pour 2019.

Lors de la réunion de l'assemblée générale de Luxembourg du 20 novembre 2019, Mme Catherine EDWIGE (CRE, France), est devenue Présidente du réseau, en succédant à M. Ibrahima SARR, président sortant, qui assure la Deuxième Vice-Présidence pour 2020. Les élections qui ont eu lieu à cette occasion ont porté M. Claude Gbedonougbo GBAGUIDI à la Première Vice-Présidence du réseau. M. Hippolyte EBAGNITCHIE continuera à participer et à apporter son soutien au Comité de coordination.

Le Comité de coordination a pour mission de donner les grandes orientations du réseau, d'organiser les rencontres régulières, et plus généralement de coordonner et d'animer les échanges entre les membres. Il est composé d'un(e) président(e), et de deux vice-président(e)s, élu(e)s pour un mandat d'un an non renouvelable consécutivement.

Secrétariat

Sous la responsabilité du Président, le Secrétariat prépare les ordres du jour et les documents de réunion, il apporte un soutien au Comité de coordination, et assiste le réseau dans la réalisation de ses travaux. Il a plus généralement vocation à animer ce réseau et à dynamiser les échanges entre ses membres. Il est assuré actuellement par Mme Rébecca RADEREAU (CRE, France) à Paris.

Le Secrétariat assure également la coordination du financement européen accordé par la Direction Générale Coopération internationale et Développement (DEVCO) de la Commission européenne. Il donne notamment au prestataire mandaté par la Commission européenne toutes les orientations nécessaires pour mettre en œuvre le financement.

Comité de communication

Les termes de référence du Comité de communication ont été approuvés par l'assemblée générale du réseau à Abidjan le 11 octobre 2017. Ce Comité de communication est désormais en charge, d'une part de l'animation du site Internet du réseau (mise en ligne des synthèses de conférence, des supports de présentation et de la documentation, etc.), et d'autre part de la préparation des lettres d'information biannuelles, publiées à la suite des réunions de RegulaE.Fr, rédigées avec l'appui de la Présidence, du Secrétariat et de l'ensemble des points de contact nationaux au sein des régulateurs du réseau.

Les membres du Comité de communication sont : depuis octobre 2017, l'ANARE-CI ivoirienne, l'ARSE du Burkina Faso, la CRE française et la CREG belge, et depuis novembre 2019, l'ARSEL du Cameroun, l'URA de Maurice, l'ARSE du Niger et l'ARE du Bénin. Un responsable de la communication dans chaque autorité a été désigné afin de transmettre les actualités nationales au Comité de communication en amont de la publication de chaque lettre d'information. Cette personne se fait également le relai des

informations en provenance de RegulaE.Fr et des initiatives nationales qui pourraient intéresser les membres.

Fin 2019, le Comité de Communication de RegulaE.Fr a piloté la réalisation de 6 lettres d'information disponibles sur le site internet du réseau.

3. Les appuis financiers

En octobre 2017, la Direction Générale Coopération internationale et Développement (DEVCO) de la Commission européenne a accordé un soutien financier de 180 000€ à RegulaE.Fr pour mettre en œuvre son programme de travail jusqu'au 31 décembre 2018. Fin 2018, un avenant au contrat de financement a été signé afin de permettre d'accompagner les activités du réseau pour les six premiers mois de l'année suivante, soit jusqu'à mi-juillet 2019.



La prolongation de ce contrat a permis d'organiser et de prendre en charge la visite d'une délégation de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARSE) du Burkina Faso auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) à Paris, en France, en juin 2019. L'atelier de travail de juillet 2019 à Cotonou a également pu bénéficier de cet appui, à travers notamment la prise en charge des déplacements au Bénin des régulateurs qui en ont exprimé le besoin.

En septembre 2019, un nouveau contrat a été conclu avec la Direction Générale Coopération internationale et Développement (DEVCO) de la Commission européenne, pour une durée de six mois. L'instrument financier mobilisé, la Facilité d'assistance technique (TAF), a ainsi permis de financer les déplacements de plusieurs régulateurs africains au Luxembourg, où s'est déroulée la réunion annuelle de RegulaE.Fr du 19 au 21 novembre 2019. Les fonds sont utilisés par l'intermédiaire d'un prestataire de service mandaté par la Commission européenne. La coordination avec le réseau passe par le Secrétariat de RegulaE.Fr.

Afin de permettre un accompagnement de plus long terme, un contrat de financement pour deux ans (2020 et 2021) est actuellement en cours négociation avec la DG DEVCO. Le plan d'action et les besoins de financement ont été présentés par le Comité de coordination de RegulaE.Fr à la DG DEVCO le 18 novembre 2019, au cours d'un échange officiel à Bruxelles, en amont de la réunion annuelle de Luxembourg. La Commission européenne a confirmé que la régulation était essentielle au développement socioéconomique des pays d'Afrique de l'Ouest et montré une intention positive de soutenir les activités du réseau pour les deux années à venir.

Le soutien de la DG DEVCO de la Commission européenne est pour RegulaE.Fr un levier d'action qui lui permet d'amplifier la portée de ses actions et de rendre largement accessible ce partage de connaissances à la communauté énergétique francophone. La valeur ajoutée du réseau est ainsi mise en valeur au niveau européen par cette marque de confiance de la Commission européenne.

4. Les principales réalisations en 2019

4.1 Les rencontres multilatérales

L'atelier de travail des 2 et 3 juillet 2019 – Cotonou, Bénin

Le quatrième atelier de travail de RegulaE.Fr a été accueilli à Cotonou par l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) du Bénin les 2 et 3 juillet 2019. Les représentants de 16 autorités de régulation membres du réseau étaient présents. L'événement s'est déroulé sous le double pilotage de M. Claude Gbedonoubo GBAGUIDI, Président de l'ARE du Bénin, et de M. Ibrahima SARR, Président de la CRSE du Sénégal et Président de RegulaE.Fr. La journée a également été marquée par la présence de M. Dona Jean-Claude HOUSSOU, Ministre de l'Énergie du Bénin, qui s'est exprimé en ouverture afin de souligner l'importance du développement des énergies renouvelables au Bénin. Il a également informé les régulateurs de la signature du décret très attendu permettant le recouvrement de redevances des opérateurs par l'ARE afin d'alimenter son budget et de garantir son indépendance.

L'atelier portait sur les énergies renouvelables et s'est décliné en sept sessions sur deux jours de réunion. Les thèmes abordés ont couvert : le coût des énergies renouvelables et l'identification du potentiel, les mécanismes de soutien, l'optimisation d'une stratégie d'électrification, l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau, et le développement du stockage. Etaient présents des représentants de la Banque africaine de développement (BAD), du Système d'échanges d'énergie électrique ouest africain (EEEOA/WAPP), du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (ECREEE), ainsi que plusieurs consultants internationaux.

Par média interposé, les deux représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont présenté le principe d'un travail réalisé tous les cinq ans à partir des données du questionnaire « indicateurs sur la réglementation des produits de marchés » (PMR), collectées auprès des membres de l'OCDE. L'idée est d'étendre l'utilisation de ce questionnaire et l'analyse qui en est faite aux membres non-OCDE de RegulaE.Fr, afin de disposer d'un panorama des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

La réunion annuelle du 19 au 21 novembre 2019 – Luxembourg, Luxembourg

La réunion annuelle de RegulaE.Fr s'est tenue à Luxembourg du 19 au 21 novembre 2019, à l'invitation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR). Les représentants de 20 régulateurs membre du réseau étaient présents. L'événement a été introduit par M. Luc TAPELLA, Directeur de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), dont les missions couvrent la régulation de six secteurs économiques.

La rencontre s'est ouverte sur un atelier de travail thématique portant sur la séparation comptable et juridique de l'opérateur historique. L'atelier, organisé en 4 sessions, a permis de rappeler les fondements et les raisons de la séparation des activités de production et de transport, et de faire un état des lieux des différents types et stades de séparations en Afrique et en Europe. Si la séparation comptable semble être une étape essentielle vers laquelle l'ensemble des régulateurs ouest-africains se tournent actuellement, la séparation patrimoniale doit faire l'objet d'une étude coûts-bénéfices approfondie prenant en compte la réalité des différents contextes nationaux.

La nouveauté de l'atelier résidait dans la « post-it session » organisée au milieu de la session 2 sur la dissociation comptable qui concerne aujourd'hui la majorité des régulateurs d'Afrique francophone.

L'importante assistance a pu exprimer ses préoccupations, et des réponses d'acteurs différents ont pu y être apportées de manière interactive. La session a permis un véritable échange de bonnes pratiques entre pairs. Les régulateurs ont confirmé que cet échange de conseils et de solutions éprouvées avait répondu à leurs attentes et leur permettrait d'exploiter à leur tour les pratiques adéquates.

S'est ensuite tenue l'assemblée générale de RegulaE.Fr, qui a permis le renouvellement du Comité de coordination, désormais composé de Mme Catherine EDWIGE, Présidente de RegulaE.Fr, M. Claude Gbedonougbo GBAGUIDI, Premier Vice-Président, et M. Ibrahima SARR, Deuxième Vice-Président. M. Hippolyte EBAGNITCHIE continuera à participer et à apporter son soutien au Comité de coordination

La réunion de Luxembourg a également été l'occasion de restituer les résultats de l'étude réalisée pour les pays membres de RegulaE.Fr à partir des indicateurs sur la gouvernance des régulateurs sectoriels de l'OCDE. L'analyse de la gouvernance des régulateurs économiques étant faite pour l'ensemble des pays de l'OCDE, l'idée était d'étendre cette analyse aux régulateurs de l'énergie non-OCDE membres de RegulaE.Fr, et d'en faire le premier livrable du réseau. Les résultats des membres OCDE et non-OCDE sont ainsi rendus comparables et peuvent désormais être mobilisés pour encourager l'évolution des politiques publiques.

4.2 Les échanges bilatéraux

La visite de l'ARSE du Burkina Faso à la CRE en France – 17 au 19 juin 2019

Dans le cadre des activités de RegulaE.Fr financées par la Commission européenne, une délégation de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSE) du Burkina Faso a été reçue à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) du 17 au 19 juin 2019. Composée de Mme Mariam GUI NIKIEMA, Présidente de l'ARSE, de deux membres du Conseil de régulation, et de cinq directeurs techniques, la délégation a pu rencontrer en début de visite le Président de la CRE, M. Jean-François CARENCO.

La délégation a ensuite échangé avec plusieurs directions de la CRE, notamment sur l'organisation institutionnelle de la CRE et l'élaboration d'une délibération, le rôle du Comité de règlement des différends et de sanctions (CorDis), l'historique de la séparation des activités de réseaux, de production et de fourniture d'énergie en France, ainsi que le développement des énergies renouvelables et les mécanismes de soutien.

Une visite du Centre National d'Exploitation du Système (CNES) de RTE (Réseau de Transport d'Electricité), le gestionnaire de réseau de transport français, a été organisée. La délégation a également eu l'occasion de rencontrer le Médiateur National de l'Energie (MNE).

La visite de l'ARSE du Niger à la CRE en France – 25 novembre 2019

A l'occasion de la participation de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) du Niger à la réunion annuelle de Luxembourg, son Directeur général, M. Ibrahim NOMAO a souhaité rencontrer la CRE dans ses locaux à Paris. Il était accompagné de M. Illiassou MAHAMADOU, Directeur des affaires juridiques et de l'audit, Mme BOUBACAR Amina SEKOU BA, Cheffe du département juridique et M. Idrissa ASSOUMANE, Chef du département Comptabilité et Finances.

La visite d'étude a commencé par une rencontre entre le Président de la CRE, M. Jean-François CARENCO, et la délégation, puis s'est poursuivie par des échanges avec les directions de la CRE, notamment sur l'indépendance et la bonne gouvernance d'un régulateur, le respect des codes de bonne

conduite des gestionnaires de réseaux et la relation avec les consommateurs. La journée s'est achevée par un échange avec le MNE.

La délégation s'est rendue le lendemain dans les locaux de RTE Internationale pour une autre visite d'échanges.

4.3 Les travaux de communication

La lettre d'information

La lettre d'information de RegulaE.Fr est habituellement publiée tous les semestres, après chaque grande réunion multilatérale de RegulaE.Fr. Cette lettre résume les conclusions de chaque réunion, informe sur l'actualité du Réseau, publie des actualités nationales en provenance des membres du Réseau (travaux législatifs, développements importants de projets d'infrastructures ou d'interconnexions, changement du cadre de régulation, évolution des ressources humaines, etc.), un calendrier des événements à venir, un dossier de fond ou une interview de grands témoins de l'énergie... La Lettre est pilotée par le Secrétariat en collaboration avec le Comité de communication et les points de contacts identifiés au sein de chaque régulateur national.

La Lettre d'information n°6 couvre exceptionnellement les deux semestres 2019. Elle contient les conclusions des réunions de Cotonou (juillet 2019) et de Luxembourg (novembre 2019) ainsi que des témoignages, interviews, dossiers d'approfondissement, relatifs à ces deux événements. Elle sera publiée début 2020.

Le recueil des « fiches pays » des régulateurs francophones

A l'occasion de chaque réunion multilatérale, une présentation détaillée du contexte énergétique et de la régulation du pays du régulateur hôte a été réalisée. Afin de conserver ces informations dans un format uniformisé, un projet de « fiches pays » a été lancé cette année pour réaliser la fiche du régulateur hôte de chaque réunion multilatérale. Les fiches du Sénégal, du Bénin et du Luxembourg seront mises en ligne sur le site de RegulaE.Fr début 2020.

La consultation des membres sur les prochaines activités

A chaque réunion multilatérale du réseau, les membres sont consultés sur les thématiques qu'ils souhaitent voir abordées aux prochaines réunions. Suite aux propositions formulées lors de l'AG de Luxembourg, les lieux et thématiques des prochaines rencontres de RegulaE.Fr ont été confirmées : l'accès aux réseaux de transport et de distribution (tarifs et règles d'accès) ; et la défense des droits des consommateurs.

Par ailleurs, la volonté des membres du réseau formulée l'an passé de réaliser une étude des meilleures pratiques en matière de gouvernance et de fonctionnement des autorités de régulation membres de RegulaE.Fr s'est traduite concrètement cette année, à travers le premier livrable de RegulaE.Fr réalisé par l'OCDE.

4.4 Le premier livrable de RegulaE.Fr sur la gouvernance

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) réalise tous les cinq ans un travail d'analyse de la gouvernance des régulateurs des pays membres. Pour cela, les membres ont

été invités à remplir les indicateurs sur la réglementation des produits de marchés (PMR), qui se présentent sous la forme d'un questionnaire.

Le principe du livrable 2019 de RegulaE.Fr était d'étendre l'utilisation de cet outil aux membres de RegulaE.Fr. L'objectif est de rendre comparables les expériences des régulateurs non-OCDE avec celles des pays OCDE déjà couverts par ce travail scientifique. Cela permet désormais à tous de disposer d'exemples en Europe, aux Amériques et en Afrique, afin de tirer parti des expériences réussies ou non des régulateurs étudiés. Ce travail repose sur le principe de partage d'expériences entre pairs qui est au fondement de RegulaE.Fr, avec en plus un travail d'analyse objectif fourni par l'OCDE.

La complétude de ce questionnaire s'inscrit dans le cadre du travail du groupe sur la gouvernance, créé à l'initiative de la CREG en novembre 2018 à Dakar, au Sénégal, afin de réfléchir ensemble aux enjeux de cette gouvernance et d'étudier les expériences des membres de RegulaE.Fr au regard des pratiques internationales. La CRE a coordonné le projet avec l'OCDE et en a financé le coût.

Le questionnaire « PMR » a été diffusé aux membres de RegulaE.Fr au cours de l'été 2019 et l'OCDE a conduit le travail de compilation et d'analyse les semaines suivantes. La restitution des résultats a eu lieu à l'AG de Luxembourg en novembre.

Synthèse des résultats – La solidité des dispositifs de gouvernance des régulateurs, que mesurent les indicateurs, repose sur trois piliers : l'indépendance, la responsabilité et le champ d'action. En matière d'indépendance, des similitudes sont notables entre les pays OCDE et non-OCDE, certains pays non-OCDE ayant parfois un score meilleur que la moyenne OCDE, et dans la majorité des cas c'est bien le tribunal seul qui peut renverser les décisions du régulateur. En matière de responsabilité, l'écart est plus perceptible avec la moyenne OCDE laissant place à une opportunité de progression notamment dans la consultation publique. Côté champ d'action, les pouvoirs du régulateur doivent être définis en fonction des besoins et de la structure du marché, mais l'étude révèle que de manière générale les régulateurs sont bien des organismes indépendants, sans toutefois disposer de réel pouvoir de sanction.

Les résultats sont publiés dans la base de données de l'OCDE disponible en ligne, aux liens suivants :
<https://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/governance-of-regulators.htm>
<https://www.oecd.org/economy/reform/indicators-of-product-market-regulation/>

4.5 Le renforcement des capacités institutionnelles des régulateurs

A la demande de ses membres, RegulaE.Fr continue de faciliter la circulation de l'information sur les différentes offres de formation existantes en matière de régulation de l'énergie. Comme l'année passée, deux programmes seront toujours accessibles aux membres de RegulaE.Fr, et un troisième sera prochainement confirmé :

La formation BADGE de l'Ecole des Mines de Paris

Le premier partenaire de RegulaE.Fr pour la formation de ses membres est l'Ecole des Mines de Paris. La formation BADGE « Régulation de l'Energie » de l'Ecole des Mines est une formation diplômante créée en 2016 et destinée aux cadres africains francophones. Elle s'étale sur une année complète et donne lieu à quatre sessions de formations : une session de lancement et de mise à niveau à Abidjan
www.regulae.fr

en décembre ; deux sessions à Paris en février et mai, au cours desquelles la CRE fournit dix-heures de cours rémunérés par édition pour apporter un sens concret et pratique à la formation ; et une session finale de soutenance des mémoires en parallèle de l'AG de RegulaE.Fr.

Après une première promotion en 2016-2017 de 9 étudiants, puis une deuxième de 17 personnes l'année suivante, une promotion de 20 étudiants a suivi la formation en 2018-2019. Une promotion équivalente a été constituée pour l'année 2019-2020, la plupart des étudiants étant issus des régulateurs membres de RegulaE.Fr.

Une formation en ligne de l'Ecole de Régulation de Florence

Le deuxième partenariat de formation est celui proposé lors de l'atelier de Montréal en juillet 2018 par M. Jean-Michel Glachant, Directeur de l'Ecole de Régulation de Florence, qui a permis à 10 agents des régulateurs membres du réseau de suivre en 2019, à prix préférentiels, une formation en ligne intitulée « Réglementation pour l'accès universel à l'énergie électrique ».

5. Programme de travail 2020

Le programme de travail pour l'année 2020 est le suivant :

5.1 Rencontres multilatérales

Nature de la réunion	Date	Lieu
Evénements des 20 ans de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE)	28 avril 2020	Paris, France
Atelier de travail n°7 de RegulaE.Fr	29 et 30 avril 2020	Paris, France A l'invitation de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE)
Assemblée générale 2020 et atelier n°8 de RegulaE.Fr	Automne 2020	Alger, Algérie

5.2 Programmes de formation

Nature de l'action	Date	Lieu
Formation à distance de l'Ecole de régulation de Florence (FSR)	Février à juin 2020	En ligne
Session 2 de la formation BADGE (Ecole des Mines de Paris)	Février-mars 2020	Paris, France
Session 3 de la formation BADGE (Ecole des Mines de Paris)	Mai-juin 2020	Paris, France

Soutenances des mémoires de la formation BADGE (Ecole des Mines de Paris)	Automne 2020	Alger, Algérie
---	--------------	----------------

5.3 Actions de communication

Nature de l'action	Entité(s) responsable(s)	Echéances
Rédaction des lettres d'information n°6 et 7	Secrétariat Comité de communication Membres	Publication de la Lettre d'information n°6 (post-Cotonou + Luxembourg) au 1 ^{er} trimestre 2020 Publication de la Lettre d'information n°7 (post-Paris) au 2 ^e trimestre 2020
Sondage auprès des membres sur les thèmes des prochaines rencontres	Secrétariat Comité de coordination	Sondage auprès des membres lors de l'AG de l'automne pour l'année suivante
Animation et entretien du site Internet	Secrétariat Comité de communication	Au fil de l'actualité

Comité de rédaction : Camille AHUI, Chorok CHICHAH, Catherine EDWIGE, Apollinaire KOUDOU, Adèle MEKAK FOGUE, Aliou NDAO, Rébecca RADEREAU, Ibrahima SARR, BOUBACAR Amina SEKOU BA, Yaya SOURA.

6. Annexes – Les textes fondateurs de RegulaE.Fr

Charte du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie

Version amendée du 12 octobre 2017

PREAMBULE

Les Autorités de régulation des marchés et des réseaux de l'énergie des Etats ayant la langue française en partage,

EXPRIMENT à travers la présente Charte leur volonté de collaborer pour promouvoir la régulation du secteur de l'énergie, aux fins du développement socio-économique de leurs populations.

RECONNAISSENT à cet effet

(1) la similitude des objectifs de la régulation de l'énergie dans tous les pays concernés, et notamment l'importance de l'énergie pour le progrès social, environnemental et économique ;

(2) les liens privilégiés tissés par l'usage commun de la langue française, propres à faciliter les échanges et la compréhension mutuelle ;

(3) l'existence de nombreuses valeurs communes, de nature à faciliter une approche similaire des questions liées à l'évolution vers une régulation plus efficace en faveur de l'intérêt général ainsi qu'à l'intensification des échanges d'énergie; et constituant une forte incitation au partage d'expériences ;

(4) le caractère mondial des questions de l'énergie, qui invite les parties prenantes, publiques et privées, à renforcer continuellement la coopération internationale ;

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1

Réseau francophone des régulateurs de l'énergie

Les Autorités de l'espace francophone en charge de réguler les marchés de l'énergie créent entre elles un Réseau francophone des régulateurs de l'énergie, dénommé RegulaE.Fr (ci-après désigné « Réseau »).

Article 2

Objectifs et missions du Réseau

Le Réseau vise à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre ses membres.

Le Réseau a pour mission de

- promouvoir l'échange d'expériences et d'informations ;
- faciliter l'émergence de l'expertise dans les pays membres à travers des échanges poussés et des actions de formation ;

- développer la coordination et la coopération technique entre ses membres.

Article 3

Droits et engagements réciproques

Le Réseau entreprend toute action nécessaire à la poursuite des objectifs susvisés, et en particulier à :

(1) encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés de l'énergie qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;

(2) offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les experts de diverses disciplines des marchés de l'énergie et éventuellement des acteurs des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique dans le respect des principes d'intégrité et d'indépendance qui s'imposent aux régulateurs ;

(3) engager une réflexion commune sur les enjeux liés aux activités de régulation de l'énergie dans les pays membres du Réseau, afin d'y apporter ensemble les solutions idoines ;

(4) travailler au renforcement des capacités des régulateurs grâce à des partenariats pérennes avec les dispositifs de formation tels que l'Ecole de régulation de Florence, l'Ecole des Mines via la Formation BADGE et l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable ;

(5) réaliser des travaux sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la réflexion.

Article 4

Composition du réseau

Toute Autorité de régulation de l'énergie des pays ayant la langue française en partage peut, sur demande, devenir membre du Réseau.

Le Réseau peut accueillir des membres associés sur décision de ses membres.

Chaque membre est représenté par son dirigeant. En cas d'empêchement, il peut déléguer l'un de ses proches collaborateurs.

Article 5

Fonctionnement

Les décisions du Réseau sont prises par consensus ou, en l'absence de consensus, à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés.

Un membre peut, le cas échéant, donner procuration écrite à un autre membre du Réseau qui est présent à la réunion concernée, avec copie au Secrétariat au plus tard 10 jours avant la réunion. Chaque membre du Réseau présent à la réunion ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Lorsque cela est utile aux travaux du Réseau, celui-ci peut convier des observateurs sans voix délibérative ainsi qu'inviter des experts extérieurs.

Article 6

Présidence

Le Réseau est présidé par un membre tel que défini à l'article 4. Le président est élu, lors de la réunion annuelle, pour un mandat d'un an non renouvelable consécutivement.

Le président est assisté par deux vice-présidents, dont l'un assure l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement du président.

Les élections ont lieu à chaque réunion annuelle, selon le principe suivant :

- (1) le 1^{er} vice-président devient président ;
- (2) un nouveau 1^{er} vice-président est élu ;
- (3) le président sortant devient 2^{ème} vice-président.

Lors de la première réunion du Réseau sont élus le premier président, ainsi que les deux vice-présidents, dont le 1^{er} assurera la présidence suivante.

Le président convoque et dirige les réunions du Réseau. L'ordre du jour de la réunion du Réseau est communiqué par le Président au plus tard 10 jours avant la date prévue de son organisation.

Les Vice-Présidents participent au Comité de coordination du Réseau. Ils appuient le Président et le Secrétariat dans l'organisation de la réunion annuelle et des autres activités du Réseau.

Les Présidents et Vice-Présidents sortants peuvent, s'ils le souhaitent, faire la demande auprès du Comité de coordination pour devenir membre observateur permanent du Réseau et participer aux réunions du Comité de coordination. Les membres observateurs peuvent être consultés par les membres du Comité de coordination et faire part de leurs conseils mais ne disposent pas de voix délibérative.

Les membres fondateurs de RegulaE.Fr deviennent automatiquement membres observateurs permanents dès la fin de leur mandat.

Article 7

Comité de coordination & Secrétariat

Le Comité de coordination est composé du Président et des Vice-présidents. Il a pour mission d'organiser la rencontre annuelle et de coordonner les échanges à travers le réseau.

Le Secrétariat du Réseau travaille sous la responsabilité du Président. Il prépare les ordres du jour et les documents de réunion, rédige les procès-verbaux des réunions, élabore les communiqués de presse et assiste le Réseau dans la réalisation de ses missions. Il est également en charge de la rédaction du rapport annuel du Réseau.

Le Secrétariat reçoit les demandes d'adhésion au Réseau et les présente, pour approbation, lors de la réunion suivante.

Le Secrétariat enregistre les déclarations de retrait du Réseau et en informe les membres.

Article 7 bis

Comité de communication

Le Comité de communication assure la circulation des informations entre les membres et organise la communication du Réseau vers l'extérieur. Chaque régulateur membre du Réseau désigne en son sein une personne en charge de la communication qui sera le point de contact du Comité de communication.

Le Comité de coordination désigne en son sein un représentant qui assure la présidence du Comité de communication. Il valide la participation au Comité de Communication des membres s'étant portés volontaires pour le rejoindre.

Le Comité de communication est composé : de son président, d'un nombre limité de représentants des autorités de régulation en charge des questions de communication, du Secrétariat de RegulaE.Fr, du représentant de la Présidence du Réseau en exercice.

Article 8

Réunions des membres

Le Réseau tient au minimum une réunion annuelle. La réunion se tient dans le pays choisi par la réunion annuelle précédente, parmi les membres volontaires.

Les membres sont invités à mettre en commun leur expérience et font rapport de travaux d'intérêt collectifs effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau.

A l'occasion de l'une de ses réunions, le Réseau peut organiser avec le pays hôte une conférence élargie qui peut être publique. Cette conférence est l'occasion de confronter des points de vue sur l'évolution des marchés de l'énergie, de présenter les résultats de recherches, de partager des analyses de l'actualité internationale ainsi que de discuter en profondeur des projets de réforme dans le domaine de l'énergie.

Le Réseau se fixe un plan d'action lors de sa réunion annuelle.

Dans la mesure de ses possibilités et selon les besoins, le Réseau peut organiser d'autres activités sur différents sujets d'intérêt commun permettant aux membres de partager leur savoir-faire et leur expertise ainsi que d'évoquer des problèmes rencontrés lors de l'exercice de leurs missions.

Article 9

Langue de travail

La langue de travail du Réseau est le français.

Article 10

Financement

Le Réseau est un organisme à but non lucratif.

Les membres sont responsables de leurs dépenses lors de leurs déplacements ou de leurs séjours pour participer à une réunion ou à une activité du Réseau.

Le Réseau peut solliciter les contributions volontaires de ses membres ou de tiers pour assurer la réalisation des activités nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, dans le respect des principes d'intégrité et d'indépendance qui s'imposent aux régulateurs.

Article 11

Dissolution

Le Réseau est dissout par décision de l'ensemble de ses membres.

Article 12

Dispositions finales

Lorsque cela est nécessaire, les membres du Réseau modifient la présente Charte ou s'accordent sur son interprétation.

La mise en œuvre de la Charte peut faire l'objet de notices explicatives qui lui seront annexées.

Termes de référence du Comité de communication de RegulaE.Fr

Version du 12 octobre 2017

Missions et objectifs

Soutenir la communication de RegulaE.Fr, d'une part en facilitant la circulation des informations entre les membres, et d'autre part en organisant la communication du Réseau vers l'extérieur. Prendre en charge la collecte des informations et actualités intéressantes en provenance des autorités de régulation pour les diffuser à l'ensemble des régulateurs et aux partenaires de presse extérieurs.

Outils

- Animation et mise à jour régulière du site internet : relai des informations en provenance des autorités de régulation.
- Rédaction des lettres d'information du Réseau, publiées *a minima* après chaque réunion.

Les lettres d'information sont pilotées par la Présidence en exercice, avec l'aide du Comité de coordination et du Secrétariat. Le Comité de communication propose un sommaire, rédige certains articles et finalise avec l'aide du Secrétariat la lettre d'information. Toute communication est transmise pour validation au Comité de coordination avant d'être rendue publique et/ou transmise à tous les membres du Réseau.

- Validation de la structure du rapport annuel (rédigé par le Secrétariat de RegulaE.Fr).
- Identification de relais de presse au sein des régulateurs membres de RegulaE.Fr. Ces relais de presse sont ensuite facilement mobilisables pour diffuser les informations propres au Réseau (avis de réunion, publication de la lettre, etc.).

Composition

Le Comité de communication est composé d'un nombre limité de membres afin de préserver une organisation optimale de la structure.

Les membres du Comité de communication sont les suivants : les représentants des autorités de régulation en charge des questions de communication ; le Secrétariat de RegulaE.Fr ; et le Représentant de la Présidence en exercice. Un Représentant du Comité de coordination assure la présidence du Comité de communication.

Au sein de chaque autorité nationale de régulation, un responsable de communication (relai de presse) est chargé de transmettre les informations relatives à l'actualité de chaque régulateur au Comité de communication.

Fréquence des réunions téléphoniques

- Un mois avant chaque réunion du Réseau, pour organiser la structure de la lettre d'information et la mise à jour du site internet.
- De nouveau avant la réunion pour faire le point sur les rédacteurs identifiés et l'avancée des travaux.

- Rapidement après la réunion pour discuter d'un projet de conclusions de la réunion, sa diffusion et des outils de communication à mobiliser.

Entre ces réunions téléphoniques et au moment de la finalisation de la lettre, les membres du Comité de communication échangent par messages électroniques.

Articulation avec le Comité de coordination et le Secrétariat

- Le Comité de coordination s'assure de la tenue régulière de réunions (et d'échanges) entre les membres du Comité de communication.
- Le Comité de coordination valide le sommaire de la lettre d'information proposée par le Comité de communication.
- Le Comité de coordination valide les articles rédigés avant la mise en page de la lettre.
- Le Secrétariat facilite l'organisation des réunions téléphoniques et les échanges entre les membres du Comité de communication.
- Le Secrétariat reçoit l'ensemble des articles et prend en charge la consolidation du document.
- Le Secrétariat se charge de la mise en page de la lettre d'information.

Le présent document prend effet le 12 octobre 2017, date de son adoption par l'assemblée générale du Réseau.

Liste des 28 membres de RegulaE.Fr au 31 décembre 2019

Europe (6)

- Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) – Belgique
- Commission de Régulation de l'Energie et de l'Eau (EWRC) – Bulgarie
- Commission de Régulation de l'Energie (CRE) – France
- Commission des Services d'intérêt Public (SPRK) – Lettonie
- Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) – Luxembourg
- Autorité de Régulation de l'Energie (ANRE) – Roumanie

Afrique (17)

- Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) – Algérie
- Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) – Bénin
- Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité (ARSE) – Burkina Faso
- Agence de Régulation des secteurs de l'Eau potable et de l'Energie (AREEN) – Burundi
- Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) – Cameroun
- Agence autonome de Régulation du Secteur de l'Electricité en Centrafrique (ARSEC) – République Centrafricaine
- Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) – Congo-Brazzaville
- Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE-CI) – Côte d'Ivoire
- Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Electricité (ARSEE) – Guinée-Conakry
- Office de Régulation de l'Electricité (ORE) – Madagascar
- Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE) – Maroc
- Autorité de Régulation des Services d'Utilité Publique (URA) – Maurice
- Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) – Mali
- Autorité de Régulation de Mauritanie (ARE) – Mauritanie
- Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) – Niger
- Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) – Sénégal
- Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) – Togo

Amériques (4)

- Office National de l'Energie (ONE) – Canada
- Régie de l'Energie du Québec – Canada
- Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) – Canada
- Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Energie (ANARSE) – Haïti

Asie Pacifique (1)

- Autorité Polynésienne de la Concurrence (APC) – Polynésie